

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2022-2023](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

financier 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

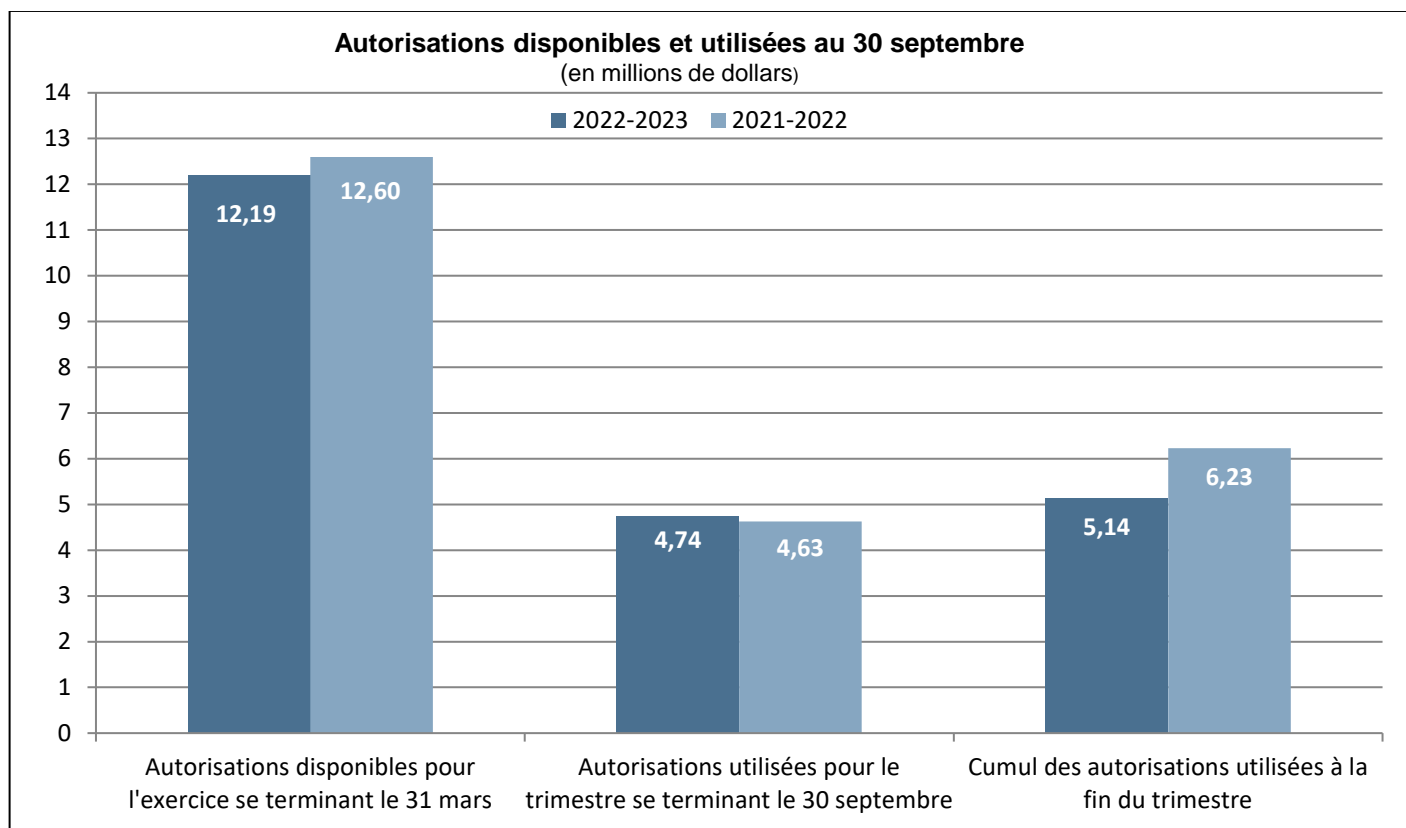
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Variation des autorisations

Au 30 septembre 2022, les autorisations disponibles pour l'exercice 2022-2023 a diminué de 0,41 M\$ en comparaison avec le même trimestre de l'exercice précédent, passant de 12,60 M\$ à 12,19 M\$, soit une baisse temporaire de 33 % à la fin du deuxième trimestre, qui se résorbera au troisième trimestre. Cette variation est une combinaison de trois variations :

- Une baisse des autorisations de 3,30 M\$, puisqu'en 2021-2022, la Commission avait obtenu l'autorisation de prélever à même le crédit 5 du Conseil du Trésor – Éventualités du gouvernement pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à la sanction royale de la loi de crédits afin d'engager des dépenses pendant la période estivale, de l'ordre de 2,40 M\$, et des obligations relatives aux salaires, de l'ordre de 0,90 M\$.
- Des hausses de 2,50 M\$ pour les dépenses de salaires et de 0,38 M\$ pour le régime d'avantages sociaux avaient été accordées à la Commission dans le Budget 2021, de façon permanente, pour régler les problèmes d'intégrité de programme liés aux salaires.
- La hausse résiduelle de 0,01 M\$ est attribuable à une différence dans les reports de fonds des deux exercices de 0,05 M\$ et par l'annulation de la contribution à l'initiative de la transformation numérique de 0,05 M\$.

État des autorisations au 30 septembre (en millier de dollars)	2022-2023			2021-2022			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	9 458	4 467	6 603	10 250	4 694	5 728	(792)	(227)	875
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	734	184	367	354	324	413	380	(140)	(46)
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	2 000	84	105	2 000	(392)	84	-	476	21
Autorisations totales	12 192	4 735	7 075	12 604	4 626	6 225	(412)	109	850

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 septembre a augmenté de 0,85 M\$, passant de 6,23 M\$ à 7,08 M\$, soit une hausse de 14 %. Ces dépenses représentent 58 % des autorisations disponibles, comparativement à 49 % au 30 septembre 2021.

La variation la plus significative est dans l'article courant 'Services professionnels et spéciaux', avec une hausse de 0,49 M\$, due principalement aux mandats octroyés à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour les travaux d'inspection, de plans et devis et d'ingénierie liés à la consolidation d'une falaise et au maintien de bâtiments, ainsi que pour des contrats externes d'expertise pour la réfection de monuments.

L'article 'Acquisition de matériel et d'outillage' a aussi connu une hausse des dépenses de 0,40 M\$. Pendant les deux premiers trimestres, la Commission a continué à renouveler sa flotte de véhicules pour les opérations d'entretien du parc, notamment par l'achat de véhicules électriques. Elle a aussi poursuivi l'installation de fibres optiques amorcée à l'exercice précédent. De plus, des remplacements de systèmes de chauffage et de protection contre les incendies au Musée des plaines d'Abraham ont donné lieu à des achats d'équipements.

Des variations à la hausse totalisant 0,41 M\$ dans plusieurs autres articles de dépenses sont expliquées par la reprise des activités, notamment au chapitre des activités de communications et de publicité, et par la tenue de la Grande Fête de la nature, des spectacles au Kiosque Edwin-Bélanger et de la Journée historique, des événements qui avaient été annulés aux premier et deuxième trimestres de l'exercice précédent à cause des restrictions de santé publique.

Ces variations se contrebalancent cependant par une diminution de 0,45 M\$ à l'article 'Personnel', puisqu'en 2020-2021, la Commission avait dû assumer une importante dépense de rétroactivité salariale.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Dépenses par article courant	2022-2023			2021-2022			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	5 626	1 538	2 927	5 150	2 167	3 378	476	(629)	(451)
Transports et communications	120	41	62	120	33	48	-	8	14
Information	290	105	207	275	68	82	15	37	125
Services professionnels et spéciaux	1 000	585	810	1 624	198	324	(624)	387	486
Location	80	35	50	80	7	10	-	28	40
Services de réparation et d'entretien	1 000	156	219	2 178	102	174	(1 178)	54	45
Services publics, fournitures, approvisionnements	500	209	359	484	118	221	16	91	138
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	150	-	-	-	-	-	150	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	831	60	403	-	3	5	831	57	398
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 595	2 006	2 038	2 693	1 930	1 983	(98)	76	55
Dépenses totales	12 192	4 735	7 075	12 604	4 626	6 225	(412)	109	850

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. Depuis le début de la pandémie en 2020, les mesures sanitaires ont eu un impact sur les revenus de la Commission. En 2021-2022, afin d'atténuer les pressions financières causées par la pandémie, puisque la Commission avait eu à subir des fermetures du Musée des plaines d'Abraham et l'annulation des événements publics tenus sur ses sites, incluant les festivals et événements culturels et sportifs, elle avait pu bénéficier d'une aide ponctuelle de 2 M\$. En 2022-2023, la Commission entend profiter de la reprise économique, et à la fin du deuxième trimestre, elle est en mesure de signifier qu'elle n'atteindra pas son niveau de revenus pré-pandémie. À titre de référence, pour le deuxième trimestre de 2022-2023, elle enregistre 73% des revenus cumulés au deuxième trimestre de 2019-2020.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.
- Contraintes budgétaires liées aux dépenses de fonctionnement:
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.
- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.
- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.
- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important lié aux activités, au personnel ou aux programmes n'a eu lieu au cours des deux premiers trimestres de 2022-2023. La Commission a mis en œuvre ses activités et ses programmes comme avant la pandémie, et le retour sur les lieux de travail des employés qui avaient été en télétravail a été amorcé. La Commission continue à suivre les directives des autorités gouvernementales et de la santé publique en priorisant la santé et la sécurité des usagers et des employés, et à évaluer attentivement les répercussions découlant de la pandémie sur ses programmes et sur son fonctionnement.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :



Annie Talbot

Secrétaire-directrice générale

Le 15 novembre 2022

Julie Carignan

Adjointe au Dirigeant principal des finances

Le 15 novembre 2022